

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 JANVIER 2026**

**Délibération n°2026.01.015.B**

**Protocole d'accord transactionnel pour la prise en charge des frais suite à un dommage matériel causé au véhicule d'un tiers sur le parking du pôle d'échanges multimodal de la gare de La Couronne**

**LE VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 16 janvier 2026  
**Secrétaire de Séance**: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **26**  
Nombre de présents: **18**  
Nombre de pouvoirs: **5**  
Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** : François ELIE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hélène GINGAST à Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Isabelle MOUFFLET à Eric BIOJOUT, Hassane ZIAT à Michel BUISSON,

**Excusé(s)**: Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026**

**DÉLIBÉRATION**  
**N°2026.01.015.B**

Rapporteur : Monsieur PEREZ

**PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS SUITE A UN DOMMAGE MATERIEL CAUSE AU VEHICULE D'UN TIERS SUR LE PARKING DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE LA COURONNE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Enjeux : [90301 -9) OPTIMISER LA GESTION DE LA DETTE]

La direction de la voirie et des espaces publics de GrandAngoulême est en charge des travaux réalisés sur le parking du pôle d'échanges multimodal de la gare de La Couronne.

Le 7 novembre 2025, un incident s'est produit sur ce parking entraînant des dégâts sur un véhicule stationné. En effet, un goujon qui dépassait d'un rondin de bois d'une place de parking a endommagé le véhicule appartenant à un tiers.

Au vu des dommages consécutifs à cet incident imputable à GrandAngoulême et conformément à l'article 1242al.5 du code civil, un protocole transactionnel est proposé à ce tiers afin de régler intégralement la facture pour la réparation de son véhicule, qui s'élève à 1453,86 €.

En contrepartie, le tiers renonce à toute demande indemnitaire complémentaire.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le recours à la transaction afin de mettre un terme au différend opposant GrandAngoulême et le tiers demandeur, sur la base des concessions réciproques mentionnées ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer le protocole transactionnel afférent.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 65888.

<b>Pour</b> : 23 <b>Contre</b> : 0 <b>Abstention</b> : 0 <b>Non votant</b> : 0	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---